

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 819

présenté par  
M. Galut

-----

**ARTICLE 10**

Après le mot :

« par »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 13 :

« la majorité des salariés. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'accord ayant des conséquences sur l'ensemble des salariés, le présent amendement vise à s'assurer que son contenu ait été approuvé par la majorité d'entre eux.